

## COMPLEXE DESJARDINS

Chère cliente, Cher client,

Il nous fait plaisir de vous informer que le stationnement du complexe Desjardins offre, actuellement, des permis mensuels aux conditions suivantes :

- ↪ Le tarif régulier est de 260.00\$/mois avant taxes. Ce tarif permet une occupation 24 h/jour, 7 jours par semaine. Le permis régulier vous donne droit à un accès garanti même si le stationnement affiche complet. Cependant, lors des périodes de grand achalandage, le détenteur d'un permis régulier pourrait devoir utiliser le service de valet pour stationner son véhicule
- ↪ Option de Co-voiturage. Plusieurs permis avec 1 seul droit d'accès. Le tarif régulier vous permet la possibilité de partager votre droit d'accès avec d'autres utilisateurs.
- ↪ Nous offrons aussi des places Réservées au coût de 400.00\$/mois avant taxes. L'espace Réservé est un espace dédié et identifié avec une affiche réservée. Cet espace est occupé exclusivement par le client, et ce, 24 h/jour, 7 jours par semaine. Une section réservée est aménagée au niveau P-1, près de l'ascenseur St-Urbain. Elle est sécurisée et enclavée à l'aide d'une barrière qui contrôle l'accès à cette section.
- ↪ En vue de simplifier la gestion financière, nous demandons à nos clients d'utiliser une carte de crédit. VISA , Master Card sont acceptées. Les paiements s'effectuent le 1<sup>er</sup> du mois sur la carte de crédit.
- ↪ Une facture électronique sera envoyée à l'adresse courriel indiquée par le client au début du mois visé par la facturation. La transaction sur votre relevé de carte de crédit fera office d'accusé de paiement.
- ↪ La direction du stationnement se garde le droit de désactiver un permis d'accès sans préavis pour non-respect de la signalisation et des règlements affichés.

Pour vous procurer un permis vous devez compléter le document et le retourner au courriel [stationnement.complexe@desjardins.com](mailto:stationnement.complexe@desjardins.com), confirmant ainsi votre acceptation des conditions énoncées.

Veuillez prendre note que l'accès au stationnement est géré en mois calendrier, soit du premier au dernier jour de chaque mois. Nous ne pouvons facturer en deçà d'un mois complet.

**Pour cesser la location d'un permis, le client se doit de nous informer avant le 20<sup>e</sup> jour du mois précédent le mois à désactiver. Le client sera facturé sans cet avis de désactivation et devra payer même s'il n'utilise pas son droit d'accès au stationnement.**

Je confirme avoir pris connaissance du document et accepté les conditions

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Information pour la facturation et le paiement**

Nom pour la facturation :	Courriel :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Numéro de la carte de crédit :	Date d'expiration :

**Détenteur principal**

Nom :	Téléphone :
Courriel :	
Immatriculation 1 :	Immatriculation 2 :

**Détenteur secondaire (option co-voiturage)**

Nom :	Téléphone :
Courriel :	
Immatriculation 1 :	Immatriculation 2 :

Pour des détenteurs additionnels, simplement nous en aviser lors de l'envoi de votre formulaire.

Pour information supplémentaires, merci de nous contacter à l'adresse courriel suivante : [stationnement.complexe@desjardins.com](mailto:stationnement.complexe@desjardins.com)